

Le bey de Tunis à Paris

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **7 (1904)**

Heft 37

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-254057>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Bey de Tunis à Paris

Le 14 juillet dernier, au milieu des ovations de la foule et assis aux côtés de M. Loubet, on pouvait voir à la Revue de Longchamp, à Paris, un personnage chamarré de dorures et de décorations et coiffé d'un fez étincelant de pierreries.

C'était le bey de Tunis, le « protégé » de la France, qui était venu rendre visite à la Métropole. La population lui a fait un accueil plus qu'hospitalier et l'a reçu à l'instar d'un monarque européen.

Et pourtant, le bey de Tunis n'est plus qu'un haut personnage à la solde de la France et soumis au contrôle du résident général.

Depuis le règne de Mohammed-el-Sadoc, la Tunisie, ruinée par les prodigalités de ce souverain léger et insouciant, se trouvait dans



Le Bey de Tunis Le Président Loubet

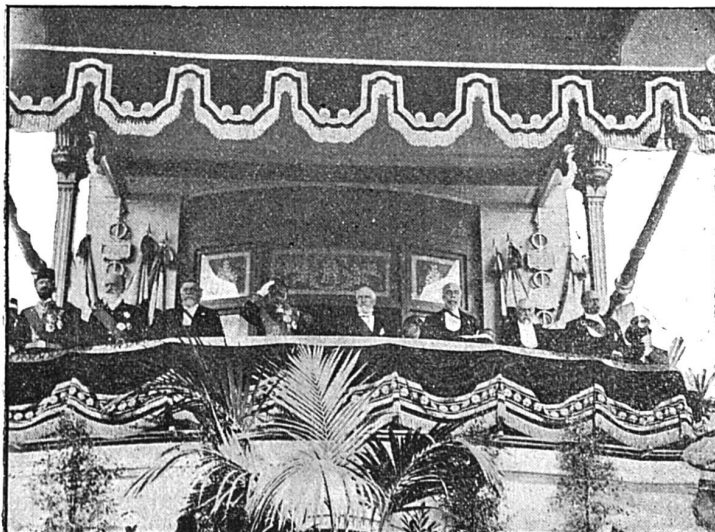
La Parade à Longchamp

La convention de la Marsia la compléta (8 juin 1881). La dette de 150 millions a été convertie sous la garantie de la France; le régime des capitulations a été aboli d'accord avec les puissances. Les lois françaises régissent actuellement les Arabes et les étrangers.

La Tunisie est une colonie prospère, bien cultivée et très fertile. C'est aussi un des jardins de l'histoire. Les Phéniciens l'ont remplie de leur souvenir. Carthage, Annibal, Rome et les guerres puniques l'ont rendue célèbre.

En Tunisie, l'instruction est en honneur, car les beys ont voué toute leur sollicitude à l'éducation populaire; et il est peu de villages qui ne possèdent leur école arabe ou leur collège français.

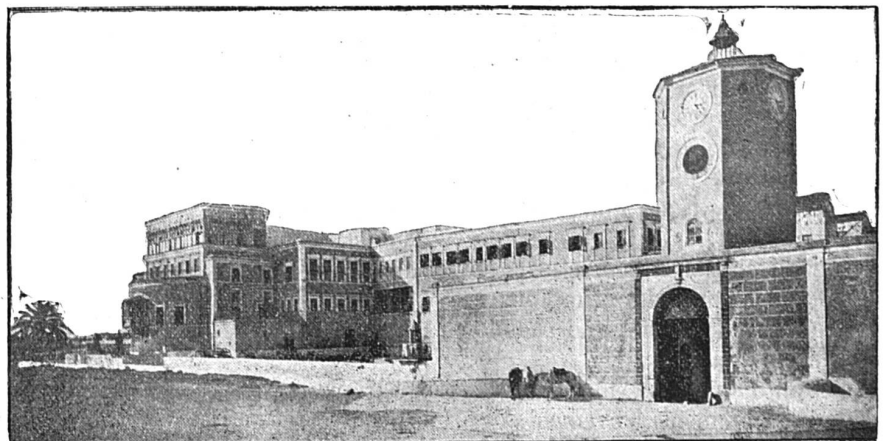
La Tunisie a une superficie de 416,000 kilomètres carrés et compte 1,500,000 habitants. Tunis pour elle seule en compte 150,000. Très belle ville, située sur la Méditerranée, elle est remarquable par son port et ses marchés très fréquentés par les Européens à cause de ses produits tels que dattes, oranges, olives, etc.



M. Fallières Le Bey M. Loubet M. Combes

La tribune présidentielle. Le défilé des troupes

une situation financière des plus précaires. Elle dut aliéner les revenus des impôts entre les mains des Européens pour assurer le service de sa dette. Vers 1880, des difficultés s'élevèrent au sein de la commission, composée de Français, d'Anglais et d'Italiens. Ces derniers cherchaient, en effet, à prendre Tunis; une influence qui eût été gênante pour l'Algérie et qui aurait même compromis la sécurité de cette belle colonie. C'est alors que la régence tunisienne fut occupée par les troupes françaises et le traité de Kasr-es-Saïd imposé au bey (8 juin 1881).



Le Bardo, résidence du Bey, où fut signé le traité d'alliance.